

COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mil VINGT TROIS, le 28 FEVRIER à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 21 FEVRIER 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe — Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint - Karim BENHALIMA - Maurice BONDIER — Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN – Thierry MICHAUD – Bruno MONTEIL - Claire SAURAT - ;

ABSENTE : Fernanda TEIXEIRA;

Secrétaire de séance : Eric DANJEAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de

euros

que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 sont de

16 293.26 euros

alors l'exercice 2022 a généré un excédent de

16 293.26 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 :

16 293.26 euros

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 :

0 euros

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- soit **en réserve** au compte 1068 :

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 :

Pour copie conforme et certification
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

